



# HUMAN RIGHTS COUNCIL ELECTIONS

---

## 2021 CANDIDATE

## FRANCE

---

**Status** - Seeking Election

**Previous Terms** - 2006-08; 2009-11; 2014-2016

### **Les mesures clés que la France devrait s'engager à mettre en œuvre en tant que membre du Conseil**

Les recommandations suivantes ont été développées conjointement avec plusieurs organisations de la société civile : Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) ; Mwatna for Human Rights; Campaign Against Arms Trade; ALQST for Human Rights; Comité Adama ; Collectif Urgence notre police assassine; Service International des Droits de l'Homme (ISHR)

### **Sur les défenseur·es des droits humains**

- Définir et adopter de manière participative avec la société civile un plan d'action national de protection des défenseur·es par la France en France et dans le monde.
- Respecter le travail et l'intégrité des journalistes dans le cadre des manifestations, reconnaître officiellement et ne pas entraver le travail des observateurs/rices citoyen·nes.
- Mener des enquêtes approfondies sur toutes les atteintes aux droits des observateurs/rices des manifestations et des journalistes, et ce indépendamment du caractère pacifique ou non de la manifestation qu'ils/elles observent.
- S'abstenir de convoquer en audition les journalistes pour qu'ils/elles révèlent leurs sources confidentielles.
- Ne pas criminaliser, par sa législation et sa pratique, l'aide apportée pour le respect des droits des migrant·es et des réfugié·es et ne pas intimider ou harceler les personnes qui accompagnent les personnes migrantes et réfugiées.
- Mettre un terme au harcèlement judiciaire contre les défenseur·es travaillant sur les violences policières, notamment en mettant un terme aux poursuites infondées et intimidations (ex : perquisitions surprises) contre les défenseur·es travaillant sur les violences policières
- Prendre des mesures pour lutter efficacement contre le harcèlement, la diffamation en ligne et les atteintes à la vie privée des défenseur·es travaillant sur les violences policières
- Visibiliser le travail des défenseur·es travaillant sur les violences policières en mettant notamment à disposition dans tous les commissariats et autres lieux publics pertinents, une liste publique et facilement accessible de toutes les organisations oeuvrant sur la question, notamment celles fournissant une assistance juridique aux victimes

## Sur les pratiques policières

- Entreprendre une sérieuse réflexion sur les pratiques policières, notamment mises en œuvre à l'occasion des manifestations organisées sur la voie publique, afin de limiter l'usage abusif et disproportionné de la force.
- Prendre des mesures pour lutter efficacement contre le harcèlement, la diffamation en ligne et les atteintes à la vie privée des victimes de violences policières et de leurs proches, notamment en faisant cesser la pratique d'exhumer en premier lieu le casier judiciaire des victimes de violences policières ou de leurs proches et/ou de présenter le passé judiciaire de victimes comme une possible justification de leurs décès ou blessures entre les mains de la police
- Mettre fin à l'impunité en matière de violences policières et assurer des enquêtes réellement libres et impartiales en cas de décès ou blessure de toute personne entre les mains de la police, notamment :
  - \* faire réellement peser la charge de la preuve sur les autorités et non sur les défenseuses des victimes, ainsi que le préconise la CourEDH qui a énoncé que toute blessure survenue en garde à vue fait naître une présomption de mauvais traitement qu'il incombe aux autorités de renverser, et ainsi non aux victimes de prouver
  - \* rompre les liens de dépendance entre le parquet et le Ministère de la justice afin que ce dernier ne puisse pas interférer dans les enquêtes relatives aux violences policières
  - \* prononcer de réelles peines dissuasives en cas de violences policières
  - \* assurer l'accès immédiat à un médecin dès les premières blessures ou autres indices de malaise et avertir immédiatement les familles, proches ou avocat-e-s des victimes
  - \* assurer l'accès immédiat à des expertises médicales indépendantes et contradictoires en cas de décès ou blessures graves entre les mains de la police
- Interdire le plaquage ventral, la clé d'étranglement et autres techniques d'immobilisation dangereuses
- Lutter efficacement au niveau préventif et répressif contre les propos et pratiques à caractère raciste par des membres des forces de l'ordre, notamment :
  - \* interdire le profilage racial
  - \* mettre en place un récépissé pour les contrôles d'identité
  - \* rendre obligatoire des formations aux droits humains, et notamment au droit à la non-discrimination, pour tout.e membre des forces de l'ordre
  - \* réprimer sévèrement les membres des forces de l'ordre s'étant rendu.es coupables de propos discriminatoires, tant en public qu'en privé

## Sur les droits des populations en mouvement

La France devrait impulser au sein de l'UE une réorientation de la politique migratoire actuellement axée sur la sécurisation des frontières vers une politique d'accueil digne des migrants.

- Instaurer des garanties procédurales plus solides en ce qui concerne l'exercice du droit d'asile et notamment : assurer l'enregistrement des demandes d'asile dans le plein respect des délais légaux, mettre en œuvre un dispositif de détection et de prise en charge des vulnérabilités dites "subjectives" des demandeurs d'asile, assurer un droit au maintien sur le territoire des demandeurs d'asile jusqu'à la décision définitive et réformer les critères de placement en procédure accélérée.
- Créer de nouvelles places d'hébergement pour les demandeurs d'asile et plus de solutions de logement pérennes aux personnes protégées.

## Sur le Yémen

Le Groupe d'experts internationaux et régionaux éminents sur le Yémen a [constaté](#) que les gouvernements du Yémen, des Émirats Arabes Unis et de l'Arabie Saoudite, ainsi que les Houthis et les comités populaires affiliés, ont bénéficié d'une «absence généralisée de responsabilité» pour les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Nous appelons la France à :

- Soutenir les efforts en vue de la responsabilisation et de la réparation des violations du droit international humanitaire et des droits humains au Yémen, notamment en soutenant le renouvellement du mandat du Groupe d'experts éminents des Nations Unies sur le Yémen et l'inclusion de la préservation des preuves des violations et des crimes liés au conflit dans ses fonctions.
- Continuer à soutenir les programmes humanitaires au Yémen, en particulier pendant la pandémie COVID-19.
- Stopper les ventes d'armes à l'Arabie Saoudite et aux Émirats Arabes Unis, jusqu'à ce que ces pays mettent un terme aux attaques illégales, mènent des enquêtes crédibles sur les allégations de violations graves du droit humanitaire international par leurs forces et les forces sous leur contrôle, et offrent une réparation appropriée aux victimes civiles.